

## ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2006

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 452

présenté par  
M. Jean-Marie Rolland, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles,  
pour l'assurance maladie et les accidents du travail

-----  
**ARTICLE 43**

Dans l'alinéa 14 de cet article, substituer aux mots :

« l'organisme mentionné »

les mots :

« l'agence mentionnée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature rédactionnelle.